

DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE FONTANES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 23 mai à 10 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à huis clos au foyer sous la présidence d'Alain THEROND, Maire sortant.

Présents : A. THEROND, G. ROUMAJON, Y. ALBARET, M. SCRINZI, J. WINTERSTAN, L. GRANIER, A-M CALVETTI, L. WINTERSTAN, C. RICHIER, V. BUCAMP, C. BERNARD, D. TROUSSELLE, N. PERGET, S. VON RENNENKAMPFF.

Absent excusé : B. CROUX qui a donné procuration à A. THEROND.

Secrétaire désignée par le CM : C. BERNARD

Date de la convocation : le 18 mai 2020

Le procès verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

2020.014 – ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THEROND, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jean WINTERSTAN, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire

Monsieur Alain THEROND présente sa candidature.

Un vote au scrutin secret et à la majorité absolue en application des article L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT est effectué.

Monsieur Alain THEROND est élu Maire à la majorité absolue avec 15 voix pour.

ADP le 02/06/2020

2020.015 – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Alain THEROND, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints

correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

ADP le 02/06/2020

2020.016 – ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Alain THEROND, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des 4 adjoints selon les mêmes modalités que l'élection du maire.

Election du 1^{er} adjoint

Monsieur Gilles ROUMAJON a obtenu 15 voix : élu 1^{er} adjoint à l'unanimité.

Election du 2^{ème} adjoint

Monsieur Yannick ALBARET a obtenu 15 voix : élu 2^{ème} adjoint à l'unanimité.

Election du 3^{ème} adjoint

Monsieur Martial SCRINZI a obtenu 15 voix : élu 3^{ème} adjoint à l'unanimité

Election du 4^{ème} adjoint

Monsieur Jean WINTERSTAN a obtenu 15 voix : élu 4^{ème} adjoint à l'unanimité.

ADP le 02/06/2020

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.